

## LES AIDES AUX ETUDES : AIDE ET PRET POUR LE LOGEMENT D'UN ENFANT ETUDIANT

<b>Aide pour le logement d'un enfant étudiant</b>	Financer une partie des dépenses liées à l'installation dans un logement d'un enfant étudiant (entre 16 et 26 ans) fiscalement à charge, dès lors que la location se situe dans une ville différente de celle du domicile des parents (en France ou à l'étranger).
<b>Prêt pour le logement d'un enfant étudiant</b>	Aider les agents à loger leurs enfants de 16 à 26 ans amenés à quitter le domicile familial pour poursuivre leurs études secondaires ou supérieures, en France ou à l'étranger.

Contactez l'ALPAF : <https://www.alpaf.finances.gouv.fr/accueil/aides-et-prets.html>  
Tél : 01 57 53 24 44 (à partir de 15 h) / Mail : [alpaf-prets.secteur3@finances.gouv.fr](mailto:alpaf-prets.secteur3@finances.gouv.fr)

## ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Nos assistantes de service sont à votre écoute et joignables au 06 22 69 29 76 (agents DGFIP Nice) et au 06 22 69 29 78 (agents DGFIP hors Nice, DGDDI, Ecole des Mines, DDPP) si vous avez besoin de leurs conseils.



## CONGES LIES A L'ARRIVEE D'UN ENFANT

Pour les congés liés à la maternité ou à la paternité, vous pouvez contacter les services ressources humaines de votre direction en local.

### CONTACT

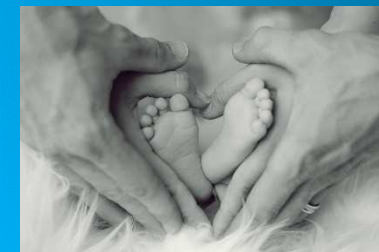
**Délégation départementale de l'action sociale des Alpes Maritimes**

22 rue Joseph Cadéi, 06100 Nice – 04 83 06 86 45 – [actionsociale.06@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.06@finances.gouv.fr)

Site de l'action sociale des Alpes Maritimes :

<https://actionsociale.finances.gouv.fr/sites/actionsociale/pages-hors-navigation/je-recherche-ma-delegation-depar/06-alpes-maritimes.html>

## Guide des aides à la parentalité destinées au personnel du MEFR



Délégation Départementale de l'Action Sociale des Alpes Maritimes





## AIDES A LA GARDE D'ENFANT : DES BERCEAUX RESERVES DANS DES CRECHES

Chaque année, le ministère réserve des berceaux auprès de prestataires de la petite enfance. Pour l'année 2021/2022, nous disposons de 16 berceaux sur la ville de Nice auprès des groupes La Maison Bleue avec les crèches « Les Gariguettes » et « Citronnelle » et Babilou avec les crèches « La Buffa », « Meyerbeer », « Gounod » et « Le Vinaigrier ». Pour toute demande d'information, contactez nos services : [actionsociale.06@finances.gouv.fr](mailto:actionsociale.06@finances.gouv.fr)



Il existe également un parc SRIAS, réservé aux fonctionnaires d'Etat du département, proposant des berceaux sur plusieurs communes. Inscrivez-vous sur les deux parcs afin d'optimiser vos chances d'obtenir un berceau.

Lien SRIAS : <http://www.srias.paca.gouv.fr/Petite-enfance/Comment-s-inscrire-en-creches-SRIAS>



## AIDE A LA GARDE D'ENFANTS, SOUTIEN SCOLAIRE : LE DISPOSITIF CESU

Pour la garde des enfants de 0 à 6 ans, le CESU interministériel, destiné aux agents de l'état, est une aide financière dont le montant est modulé en fonction des ressources, du lieu de résidence principale et de la situation familiale.

Vérifiez votre éligibilité et le montant de votre aide sur : <https://www.cesu-fonctionpublique.fr/>

Pour la garde des enfants et le soutien scolaire des enfants de 6 à 12 ans, le CESU ministériel est une prestation soumise à condition de ressources dont le montant de l'aide (de 200, 300 ou 400 euros) est déterminé par le RFR. Cette prestation entièrement préfinancée par le MEFR permet de rémunérer des salariés ou des organismes pour la garde d'enfants à domicile ou hors domicile (hors centres aérés), l'accompagnement des enfants du domicile à l'école, le soutien scolaire ou les cours à domicile.

Vérifiez votre éligibilité et le montant de votre aide sur : <https://cheque-domicile-pages.up.coop/clients/mefr/>



## LES AIDES AUX LOISIRS ET VACANCES : LES COLONIES DE VACANCES EPAF

Pour vos enfants et adolescents de 4 à 17 ans, EPAF propose des séjours courts ou longs en France et à l'étranger, pendant les vacances scolaires. Chaque saison, vous aurez accès à plus de 40 colonies à thèmes au Alpes Maritimes.

Découvrez le catalogue sur : <https://www.epafvacances.fr/colonie/liste>



départ des



## LES AIDES AUX LOISIRS ET VACANCES : LES SUBVENTIONS SEJOURS D'ENFANTS

Cette aide financière, destinée aux agents de l'Etat, vise à financer une partie des séjours de vos enfants en colonies de vacances (hors EPAF), en centres de loisirs sans hébergement (en dehors des garderies et du périscolaire), en maisons familiales de vacances et gîtes, en centres de vacances spécialisés (CLSH), mais aussi de séjours dans le cadre linguistique et dans le cadre du système éducatif (période scolaire). Le montant de l'aide et les conditions d'attribution sont modulés par type de séjour et de ressources, en fonction du quotient familial mensuel de la famille. *Pour plus d'informations, contactez la DDAS 06 ou rendez vous sur : [https://actionsociale.finances.gouv.fr/files/live/sites/actionsociale/files/contributed/documents/Notice\\_information\\_sejours\\_enfantsVFINALE.pdf](https://actionsociale.finances.gouv.fr/files/live/sites/actionsociale/files/contributed/documents/Notice_information_sejours_enfantsVFINALE.pdf)*



## ACTIONS LOCALES DE LA DDAS 06

La DDAS organise l'Arbre de Noël.

En 2021, le CDAS a alloué un budget destiné au financement de l'accès à une plateforme de soutien scolaire en ligne et a offert une participation de 30 € pour un abonnement de lecture-loisirs pour vos enfants de 0 à 17 ans. De même, nous organisons des sorties pour les actifs et leur famille (sortie à la Réserve des Monts d'Azur en novembre 2021, sortie ski à Isola en janvier 2022). Contactez-nous pour plus d'informations.

